

**COMPTE RENDU COMPLET  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **GRAND LAVIERS**  
Séance du **18 DECEMBRE 2015**

DEPARTEMENT  
SOMME

Nombre de membres  
– en exercice : 10  
\_ Présents : 07  
\_ Pouvoirs : 0  
\_ Absents : 03  
dont excusés : 0  
\_ Votants : 07  
- abstentions : 0  
- contre : 0  
- pour : 07

L'an **deux mil quinze**, et le **dix huit Décembre** à **20 heures 00**, le Conseil Municipal cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M MENNESSON Christophe, Maire.

**Etaient Présents** : M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, Mrs WARGNIER Armel, ROUFFE Régis, BOIS Jean-Jacques, COZETTE Frédéric, Mme COMPIEGNE Francine

**Etaient Absents** : Mrs LETELLIER Serge, DEMARET Gislain, ROUSSEL Philippe

Mme BOUJONNIER Denise est nommée secrétaire de séance.

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERSOMMUNALE DE LA SOMME (SDCI) – Avis**

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Madame la Préfète a arrêté le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme (SDCI) présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015.

La Communauté de Communes de l'Abbevillois fusionnerait avec la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, de la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt, de la Communauté de Communes du Vimeu Vert.

Le conseil municipal doit se prononcer, par délibération explicite, dans le délai de deux mois à compter de la réception du schéma, soit le 31 décembre 2015. En l'absence de vote ou de transmission de la délibération au terme de ce délai, notre avis sera réputé favorable.

A l'issue de cette consultation, l'ensemble des avis formulés sera transmis à la commission départementale de la coopération intercommunale qui disposera alors d'un délai de trois mois pour se prononcer avant que Madame la Préfète n'arrête définitivement le schéma au plus tard le 31 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (à raison de 5 voix pour et 2 abstentions) :

- approuve le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme qui prévoit la création d'une communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes de l'Abbevillois, de Baie de Somme Sud, de la région d'Hallencourt et du Vimeu Vert.

- charge les services de l'Etat d'établir des simulations fiscales précises tant au niveau du nouvel ensemble que des contribuables concernés.

- demande à ce que soient prises en considération les demandes de rattachement des communes isolées.

### **. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FDE 2014 :**

Monsieur le Maire rappelle que chacun a été invité à lire le rapport d'activités 2014 de la Fédération Départementale d'énergie. Le Conseil approuve.

### **. DEMANDE D'AUGMENTATION A 880 VACHES :**

Monsieur le Maire rappelle que chacun a reçu une copie du dossier de demande de modification de l'autorisation du 1<sup>er</sup> février 2013 de la SCEA Côte de la Justice à Buigny St Maclou et Drucat pour exploiter 880 vaches laitières. Et que chacun a été invité à visiter cette exploitation le 24 novembre.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

M Rouffe est sceptique quant aux odeurs lors de l'épandage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (à raison de 3 voix contre et 4 voix pour) accepte l'augmentation de l'exploitation à 880 vaches laitières.

### **. CONVENTION ATLAS PAYSAGER :**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées réalise un atlas paysager et patrimonial sur la Commune. La 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le Mardi 27 Octobre.

Il présente la convention à signer avec le Syndicat ne présentant aucune charge financière de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **. CONVENTION AVEC LA FDE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE BUIGNY**

**:**

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par la Fédération Départementale d'Énergie (FDE) pour l'enfouissement des réseaux Rue de Buigny :

- Réseau électrique basse tension : HT 121 937 € dont une part communale en HT de 67 066 €
- Eclairage public : 65 964 € TTC dont une part communale HT de 42 952 €
- Travaux télécommunications : 42 525 € dont une part communale de 25 515 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe sur ce projet, les travaux seront réalisés en 2016. Il donne l'accord à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la FDE et tout document relatif à ce dossier.

### **. MISE EN PLACE DE STOP :**

Monsieur le Maire propose de mettre en place un Stop Rue de la Gare dans le sens Grand Laviers vers Cambron à l'intersection avec la rue de Touvent afin de limiter la vitesse.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un Stop Route du Crotoy à l'intersection avec la Rue de Buigny car celle-ci est dangereuse.

Monsieur le Maire avise l'assemblée que les travaux de restauration de l'église par le chantier d'insertion est terminé. Ceci a coûté 11 738 €. Le travail est très bien fait.

Monsieur le Maire propose d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le parking de la salle polyvalente. Cette interdiction ne vaudra pas pour les livraisons de la mairie et Monsieur le Maire étudiera des besoins de stationnement au cas par cas.

Monsieur le Maire émet un compte rendu de la dernière réunion de la Communauté de Communes :

- Le service de transport en commun géré par Keolis sera repris en régie par la Communauté de Communes ce qui devrait générer des économies.

-

Le téléthon a permis de récolter la somme de 855 €

Suite à de fausses rumeurs et à de nombreuses questions, Monsieur le Maire avise l'assemblée que la fibre optique ne sera pas desservie sur la Commune avant 2017.

### **. QUESTIONS DIVERSES**

. L'opération brioches réalisée sur la Commune le 10 octobre 2015 a permis de récolter la somme de 533.80 € soit un bénéfice de 379.80 € au profit de l'Adapei de la Somme.

Merci de votre générosité.

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'Orange nous avisant que la cabine téléphonique située Route du Crotoy sera retirée prochainement car elle n'est plus utilisée.